

**CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2016**

**EXPOSE**

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2017 DE LA VILLE.**

**OBSERVATIONS GENERALES**

Il est rappelé que ce projet de Budget Primitif 2017 est élaboré dans un contexte international et national particulièrement incertain et fragile tant au niveau économique, financier, social que sécuritaire.

Ce budget intègre les directives et les principes qui ont fait l'objet du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) tenu en séance du conseil municipal du 09 Novembre dernier, rapport qui reprend, conformément aux obligations de la loi NOTRe, les éléments de réflexion, de détails et de justificatifs pour les points principaux qui ne feront pas l'objet d'une nouvelle reprise dans la présente note.

Les Elus assument le maintien des taux des trois taxes locales (*Taxe d'Habitation 20,50%*, *Taxe Foncière Bâtie 30,34%*, *Taxe Foncière Non Bâtie 73,72%*) ainsi que le non recours à l'emprunt, reposant sur des principes de vigilance permettant une gestion saine, et une vision à long terme pour conserver une situation saine.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement représente un budget total de 23 011 000 Euros (*contre 22 964 000 € en 2016*), soit une minime majoration de 47 000 Euros (*ou + 0,20%*) provenant de la section d'investissement.

Par ailleurs, pour l'exercice **2017**, l'épargne brute et l'épargne nette seraient de l'ordre respectivement de **2 125 000 Euros** et **2 100 000 Euros** (*arrondi supérieur* - contre respectivement 2 205 000 € et 2 180 000 € pour l'exercice 2016).

## I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (détail à partir de la page 15 pour les dépenses et de la page 18 pour les recettes)

La section de fonctionnement d'un montant de 18 820 000 € (contre 18 900 000 € en 2016) avoisine le montant du BP 2016 puisqu'elle ne connaît qu'une légère baisse de 80 000 € ou de -0,42% (contre -3,69% pour le BP 2016).

Concernant les recettes, la baisse provient essentiellement des dotations et participations dont la DGF, et ce malgré une majoration des recettes fiscales.

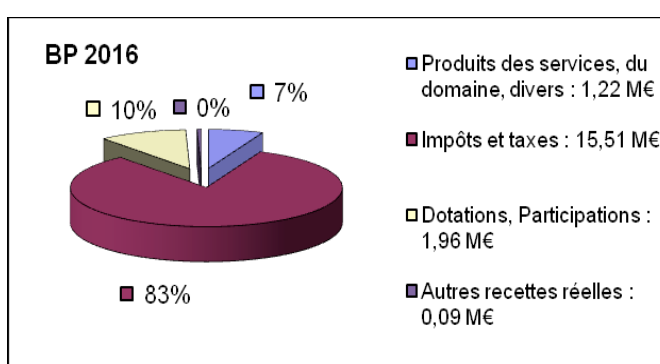
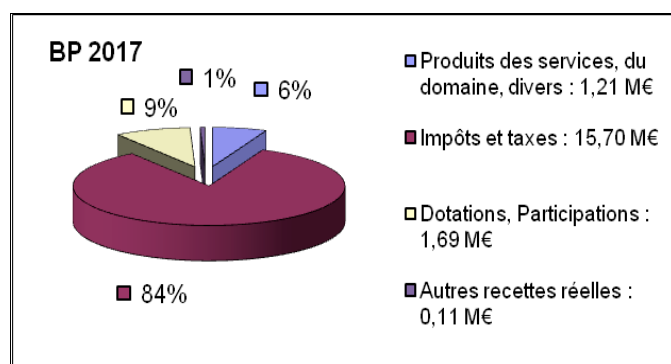
Au niveau des charges (comparaison de BP à BP), la diminution provient essentiellement du chapitre « 011 » (-115 000 €) et des opérations d'ordre d'amortissement (-90 000 €) qui permettent ainsi de compenser les augmentations de certains chapitres tels que les frais de personnel.

### A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

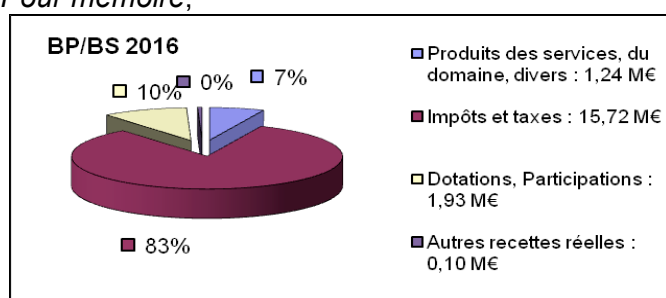
Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 18 820 000 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit :

	BP 2017	BP 2016	ROB 2017	BP/BS 2016	BP/BS 2015
Atténuation des charges (Chapitre 013)	8 000 €	5 000 €	8 000	5 000 €	30 000 €
Produits des services, domaine, divers (Chapitre 70)	1 207 160 €	1 220 350 €	1 200 000	1 235 800 €	1 216 100 €
Impôts et Taxes (Chapitre 73)	15 703 150 €	15 505 400 €	15 703 000	15 715 600 €	15 567 800 €
Dotations et participations (Chapitre 74)	1 685 840 €	1 960 550 €	1 700 000	1 929 350 €	2 283 450 €
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	60 110 €	40 610 €	59 000	48 610 €	33 710 €
Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé (Cpt 002)	0 €	0 €		1 000 000 €	350 000 €
Produits Financiers et Exceptionnels (Op.Réelles) (C76-77)	40 440 €	43 090 €	34 000	49 640 €	64 940 €
<b>S/Total des recettes directes (-0,38%)</b>	<b>18 704 700 €</b>	<b>18 775 000 €</b>		<b>19 984 000 €</b>	<b>19 546 000 €</b>
Travaux en régie (ordre)	100 000 €	100 000 €		100 000 €	300 000 €
Produits Exceptionnels (ordre patrimoniales)	15 300 €	25 000 €		25 000 €	25 000 €
<b>TOTAL GENERAL (-0,42%)</b>	<b>18 820 000 €</b>	<b>18 900 000 €</b>		<b>20 109 000 €</b>	<b>19 871 000 €</b>



Pour mémoire,



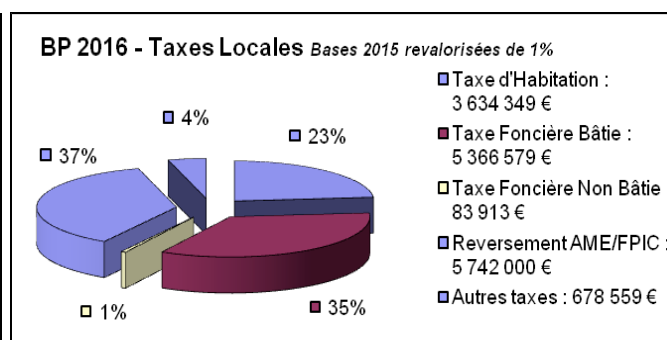
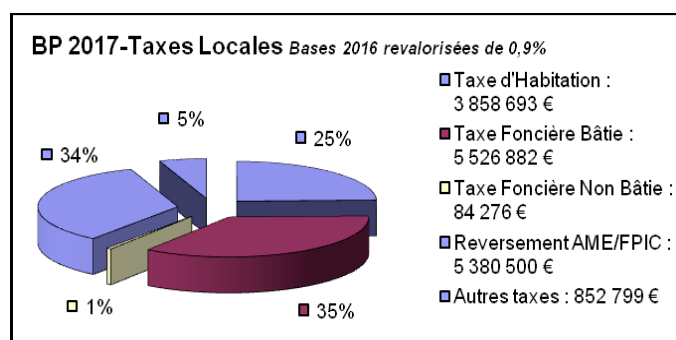
➤ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) sont de 15 703 150 €uros.** Ils progressent de 197 750 €uros ou de +1,28% par rapport au BP 2016. La hausse provient principalement de la régularisation faite au BS 2016.

A noter une hausse de 386 000 €uros pour les **taxes locales** qui s'explique principalement par des **régularisations des crédits 2016** pour les taxes locales (soit +301 000 €), et au regard de « l'état fiscal 1259 » majorées de la **revalorisation** prévisionnelle des bases forfaitaires des valeurs cadastrales (propriétés non bâties, immeubles industriels et l'ensemble des autres propriétés bâties) de l'ordre de **+0,9% pour 2017** (soit +85 000 €). A ce jour, le coefficient de revalorisation des bases a été arrêté définitivement à 0,4%, soit une diminution de 47 000 € par rapport à l'enveloppe prévisionnelle des 85 000 €uros retenus lors du ROB. Toutefois, il a été décidé de retenir ce montant dans l'attente de la communication des bases effectives pour 2017 au regard de l'évolution moyenne des bases antérieures (nouveau bâti...).

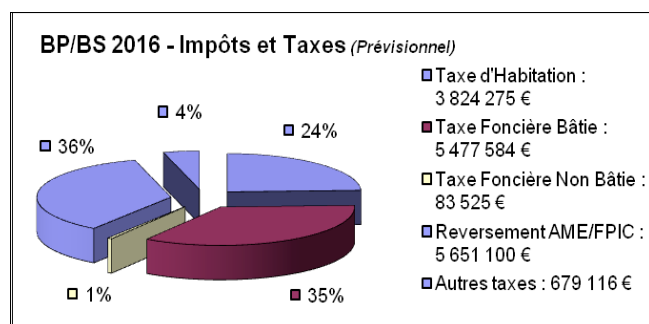
Pour ce qui concerne la **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)**, la prévision s'élève à 242 000 €uros pour 2017, correspondant à une diminution de l'ordre de 31% par rapport au montant attribué en 2016. Cette dotation, qui était de 700 870 €uros en 2013, a donc subi une diminution de 348 847 €uros sur trois ans (352 023 €uros en 2016).

Pour information	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Etat 1259 Prév.</b>	<b>8 587 566 €</b>	<b>8 814 346 €</b>	<b>8 994 891 €</b>	<b>9 385 384 €</b>	<b>9 469 853 € (base 2016 +0,9%)</b>
<b>Attribution de Compensation</b>	<b>5 221 536 €</b>	<b>5 221 536 €</b>	<b>5 195 997 €</b>	<b>5 195 997 €</b>	<b>5 138 500 €</b>
<b>D.S.C.</b>	<b>700 870 €</b>	<b>546 680 €</b>	<b>511 345 €</b>	<b>352 023 €</b>	<b>242 000 € (base 2016 -31%)</b>

Quant aux autres recettes, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.



Pour mémoire,



➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent de 1 960 550 € en 2016 à 1 685 840 € en 2017**, soit une diminution de 274 710 € (-14,01%) ou une baisse de 243 510 € (ou -12,62%) par rapport au BP/BS 2016. Une majorité de dotations/subventions connaissent une diminution malgré une première régularisation à la baisse lors du BS 2016 comme pour les compensations liées aux exonérations de taxes (-73 000 €). Ces dernières n'appellent pas non plus d'observations particulières.

La principale diminution provient de la DGF. L'application de la réforme de la DGF étant reportée d'un an supplémentaire, la prévision est basée sur les critères 2015 et minorée de 50% (annonce initiale du Gouvernement) pour ce qui concerne la part due au titre de la participation au redressement des finances publiques, dans l'attente du vote définitif de la Loi de Finances pour 2017 sur les critères retenus dont notamment le plafonnement de la part écartement. Celle-ci a été prévue à hauteur de 530 000 €, soit une diminution de 211 000 € par rapport au BP 2016 (*170 000 € par rapport au BP/BS 2016*), due essentiellement à la composante « contribution au redressement des finances publiques ».

2013	2014	2015	2016	Prévisionnel arrondi 2017
<b>1 640 955 €</b>	<b>1 501 632 € (-8,49%)</b>	<b>1 095 645 € (-27,04%)</b>	<b>741 433 € (-32,33%)</b>	<b>530 000 € (~-28,52%)</b>

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), qui s'élèvent à 1 207 160 €**, diminuent de 13 190 € soit -1,08 % (-28 640€ ou -2,32% pour un BP/BS). Cette diminution, malgré la prise en compte d'une majoration des tarifs des prestations de l'ordre de 1%, tient principalement compte de l'ajustement des crédits en fonction des recettes encaissées en 2016, de la généralisation des nouvelles modalités tarifaires liées à l'application des quotients pour les activités scolaires, de la nouvelle gestion des classes découvertes confiées aux écoles (dépenses comme recettes), ainsi que la baisse des recettes de cimetières provenant des travaux d'exhumation sur 2016.

➤ Concernant les **autres recettes réelles et les opérations d'ordre**, celles-ci n'appellent pas d'observations particulières.

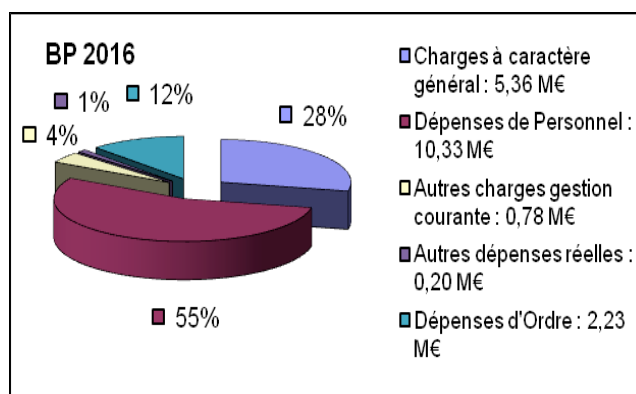
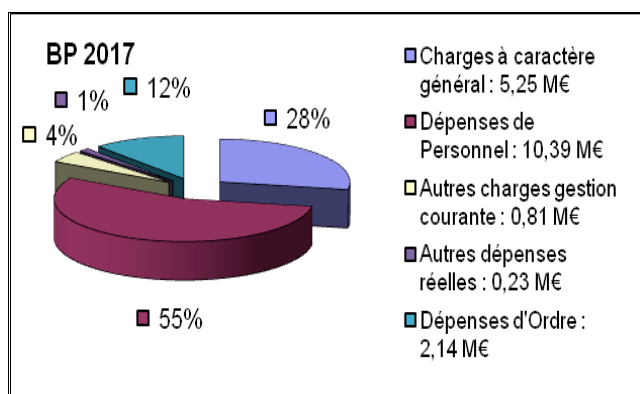
## **B / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement de 18 820 000 € sont réparties à hauteur de 16 680 000 € pour les Opérations Réelles et 2 140 000 € pour les Opérations d'Ordre.

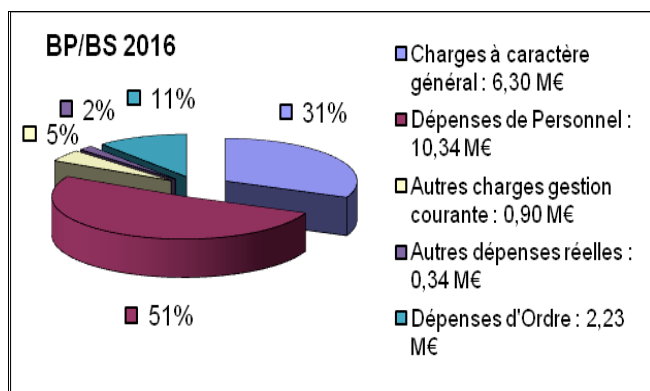
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **16 680 000 €** et sont en légère hausse de **10 000 €** (soit -0,05%) par rapport au BP 2016. Il est à noter que la Ville a pu compenser la hausse de sa masse salariale principalement par des économies sur d'autres chapitres. Rapprochée du BP/BS 2016 (17 879 000 €), la diminution réelle est de 1 199 000 € (ou 199 000 €) (soit -6,71% ou -1,18%).

Ces dépenses s'établissent comme suit :

	BP 2017	BP 2016	ROB 2017	BP/BS 2016	BP/BS 2015
Charges à caractère général (Chapitre 011)	5 246 440 €	5 361 525 €	5 241 000	6 304 874 €	5 895 320 €
Dépenses de Personnel (Chapitre 012)	10 387 000 €	10 333 000 €	10 387 000	10 342 000 €	10 250 000 €
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	812 460 €	777 455 €	812 000	896 006 €	796 160 €
Charges exceptionnelles (Op.Réelles) (Chapitre 67)	52 000 €	65 420 €	58 000	150 720 €	73 420 €
Dépenses imprévues/Atténuations de produits (022-014)	182 100 €	132 600 €	182 000	185 400 €	126 100 €
<b>S/Total des recettes directes (+0,05%)</b>	<b>16 680 000 €</b>	16 670 000 €		17 879 000 €	17 141 000 €
Opérations d'Ordre (Dotation aux amortissements)	640 000 €	730 000 €		730 000 €	730 000 €
Prélèvement pour le financement des investissements	1 500 000 €	1 500 000 €		1 500 000 €	2 000 000 €
<b>TOTAL GENERAL (-0,42%)</b>	<b>18 820 000 €</b>	18 900 000 €		20 109 000 €	19 871 000 €



Pour mémoire,



➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 5 246 440 €uros**, c'est-à-dire qu'elles connaissent une baisse de 115 085 €uros (soit -2,15%) par rapport au BP 2016 (5 361 525 €) ou bien une diminution de 1 058 434 €uros par rapport au BP/BS 2016 (soit -16,79%). Les crédits 2016 ont fait l'objet d'ajustements (*baisse, majoration, modulation interne*) en fonction des besoins réels et des projets pour le budget 2017. Ainsi, la baisse du BP 2017 résulte principalement des achats de prestations de services pour les classes découvertes (~59 000 €) ainsi que des fournitures (~54 000 €), prestations d'entretien (~34 000 €) et honoraires (~30 000 €)... Majoritairement, les composantes du chapitre ont fait l'objet pour la plupart d'un ajustement à la baisse ou virement interne. A noter cependant l'augmentation des crédits alloués à la formation (+ 62 000 €).

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 10 387 000 €uros**, soit une majoration de la masse salariale de 45 000 € (ou +0,44%) par rapport au BP/BS 2016. Cette somme correspond au montant mentionné par le ROB et qui a fait l'objet d'une analyse exhaustive.

Ces charges correspondent principalement à un effectif budgétaire prévisionnel au 01/01/2017 de 360 agents, dont 212 titulaires et 148 non titulaires. Elles intègrent la revalorisation du point d'indice de +0,6% au 01/02/2017 et du SMIC de +0,5%, l'augmentation des taux de cotisations des charges patronales, l'impact des évolutions de carrières....

Le montant de la masse salariale est réparti à hauteur de 10 353 500 €uros pour les charges de personnel et 33 500 €uros pour les frais de mutualisation liés aux autorisations d'urbanisme.

*Le ratio des dépenses de personnel s'élève à **62,65 %** des Dépenses Réelles de Fonctionnement, contre **62,36 %** pour le BP 2016 (ou 58,17 % BP/BS 2016).*

Année	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Prévisionnel 2015	Prévisionnel 2016	Prévisionnel 2017
Chapitre 012 (Avec AME)	9 359 033,51 €	9 820 114,12 €	10 030 724,91 €	10 250 000,00 €	10 342 000,00 €	<b>10 387 000,00 €</b>
<i>Evolution / année précédente</i>	2,35%	4,93%	2,14%	4,24%	0,90%	<b>0,44%</b>

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles (chapitre 67) représentent 864 460 €uros** contre 842 875 €uros l'année précédente, soit une augmentation faible de 21 585 €uros (soit +2,56%) due essentiellement au transfert de crédits du chapitre « 011 » au chapitre « 65 » suite à la nouvelle gestion mise en place pour les classes découvertes qui feront dorénavant l'objet d'un versement de subventions aux coopératives scolaires au même titre que pour les sorties scolaires régularisées au BS 2016. Les autres dépenses n'appellent pas d'observations particulières.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 177 100 €uros**, contre 127 600 €uros au BP 2016, soit une augmentation de 49 500 €uros (soit +38,79%). Cette hausse s'explique essentiellement par l'ajustement des écritures comptables établies au titre du FPIC (Fonds de Péréquation) pour la partie « prélèvement » : il a été prévu un solde prévisionnel négatif de 15 000 €uros à la charge de la Ville (*dans l'attente des décisions qui seront arrêtées dans le PLF 2017 définitif*).

➤ **Les opérations d'ordre comprennent essentiellement la dotation aux amortissements pour 640 000 €uros**, montant en baisse de 90 000 €uros par rapport au BP 2016 (*Matériels 577 000 €, Subventions versées 63 000 €*), ainsi que le prélèvement pour le financement des investissements (1 500 000 €).

L'ensemble des **dépenses de fonctionnement** (réelles et d'ordre) atteint **17 320 000 €uros**, ce qui permet, face aux **18 820 000 €uros de recettes**, de dégager un **prélèvement de 1 500 000 €uros**. Ce dernier est maintenu à son niveau de 2016, après avoir connu deux baisses successives en 2015 puis 2016, chiffrées respectivement à -700 000 € et -500 000 € (*soit -1 200 000 € sur deux ans ou -44,45%*).

Pour mémoire, évolution de l'autofinancement :

2013	2014	2015	2016	2017
2 700 000 €	2 700 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	<b>1 500 000 €</b>
0,00%	0,00%	-25,93%	-25,00%	0,00%

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT (détail à partir de la page 20 pour les dépenses et de la page 22 pour les recettes)

La section d'investissement s'élève à 4 191 000 €uros (*contre 4 064 000 € en 2016*) et présente une légère augmentation de 127 000 €uros ou +3% (*-25,53% pour le BP 2016*). Cette hausse de ressources provient principalement de l'avance sur travaux accordée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (*contrepartie subvention*) pour la construction du Centre de Loisirs à la Pailleterie.

Quant aux dépenses, il est à noter une faible augmentation d'un montant équivalent à l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux et matériels.

La priorité est donnée aux opérations en cours et à celles dont les subventions ont été obtenues.

### A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** s'établissent à **4 191 000 €uros** et comprennent :

⇒ **Des recettes réelles pour 2 031 000 €uros** (*contre 1 814 000 € soit + 217 000 € par rapport à 2016*) :

➤ **Les dotations 1 240 000 €uros (chapitre 10)**, en augmentation de 140 000 €uros par rapport au BP 2016, avec un Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 1 140 000 €uros (*+140 000 € par rapport au BP 2016*), d'une Taxe d'Aménagement pour 100 000 €uros (*maintien BP 2016*).

➤ **Les subventions d'investissement (chapitre 13) pour 250 700 €uros**, en baisse de 280 300 €uros par rapport au BP 2016 (*hors avance sur travaux CAF*), avec les subventions habituelles annuelles (*dont Produits des amendes de police 15 000 €...*), et une seule subvention liée à une opération en cours soit 225 700 €uros de la CAF (*Centre de Loisirs*).

➤ **L'avance sur travaux de la CAF (chapitre 16) pour 451 300 €uros**, attribuée en contrepartie de la subvention pour la construction du Centre de Loisirs.



➤ **Les opérations pour compte de tiers (comptes 45) s'élèvent à 87 000 €** (soit - 91 000 € par rapport au BP 2016) et correspondent :

- à des **opérations sous mandat pour 67 000 €** (contre 173 000 € au BP 2016), provenant du remboursement par l'AME des travaux concernant principalement les réseaux d'eaux pluviales et eaux usées pour les travaux de voirie mis au programme 2017 ;

- à des **travaux effectués d'office pour le compte de tiers pour 20 000 €** (enveloppe), provenant du remboursement par des tiers défectueux de travaux engagés par la Ville dans le cadre d'une procédure d'urgence.

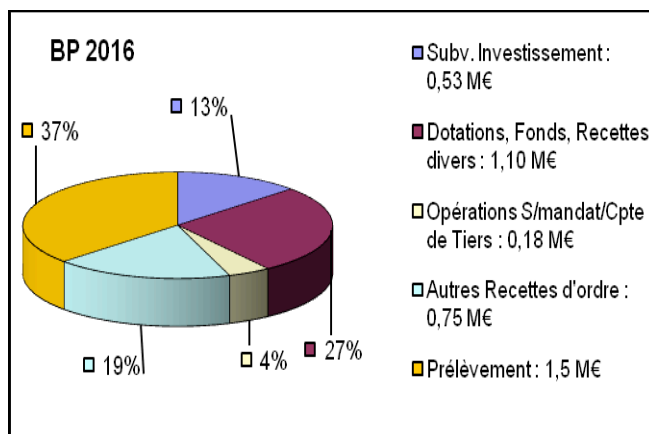
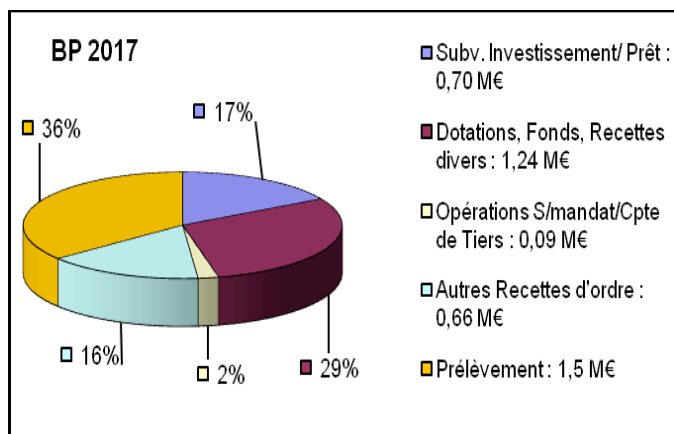
➤ **Les produits des cessions d'immobilisations pour 2 000 €** (enveloppe en baisse de 3 000 €).

⇒ **Des recettes d'ordre pour 2 160 000 €** (contre 2 250 000 € soit -90 000 € par rapport à 2016) :

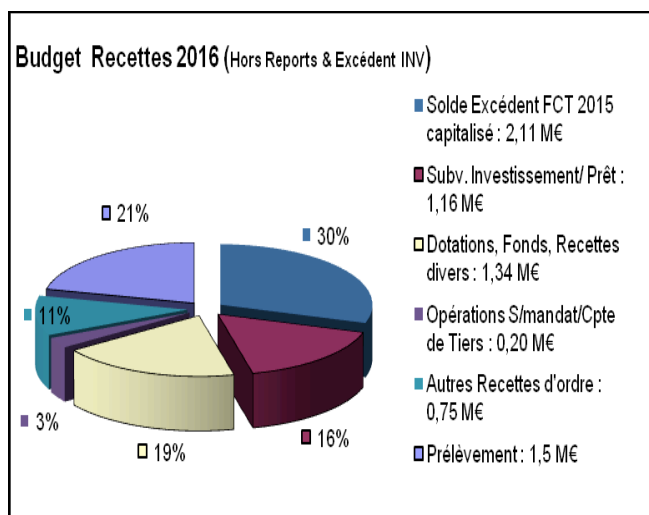
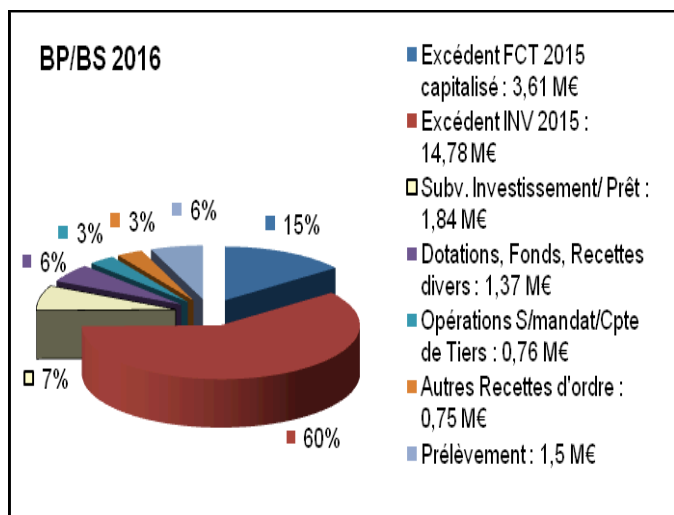
➤ Prélèvement de **1 500 000 €** (maintien BP 2016) ;

➤ Amortissements pour **640 000 €** en baisse de 90 000 € par rapport au BP 2016 (Matériels 577 000 €, Subventions versées 63 000 €) ;

➤ Opérations d'intégration patrimoniales pour **20 000 €** (maintien BP 2016).



Pour mémoire,





## B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à **4 191 000 Euros** et correspondent aux acquisitions et travaux à hauteur de **4 104 700 Euros**.

On peut les répartir en cinq catégories.

### • Les bâtiments pour 2 486 000 Euros (ROB : 2 500 000 €) :

▪ Bâtiments Divers ( <i>Interphone M. Colin, Climatisation CTI, Pompes de relevage MJA, Uniformisation serrures...</i> )	28 800 €
▪ Bât. Sportifs ( <i>Parquet Dojo-Piste Athlétisme-Meubles à langer-Drainage Foot-Lampadaires/Vestiaires stade...</i> )	152 500 €
▪ Bât. scolaires ( <i>Sécurisation Viroy/Mat-Escalier SFirm/Prim-Uniformisation serrures-Alarmes intrusion, sol jeu</i> )	149 700 €
▪ Rénovation de l'Espace Jean Vilar ( <i>Ventilation/Chauffage, Chaudière, Bar d'accueil</i> )	214 000 €
▪ Programme d'aménagement Saint Firmin Maternelle ( <i>Complément d'enveloppe</i> )	173 000 €
▪ Programme d'aménagement Clos-Vinot Elémentaire ( <i>complément enveloppe</i> )	350 000 €
▪ Construction d'une nouvelle cantine Viroy Elémentaire ( <i>complément enveloppe</i> )	500 000 €
▪ Reconstruction Gymnase du Clos-Vinot ( <i>complément enveloppe</i> )	306 000 €
▪ Réhabilitation Eglise de Saint Firmin ( <i>complément enveloppe</i> )	362 000 €
▪ Réhabilitation Ferme du Bourg - Réalisation d'un parking	150 000 €
▪ Réhabilitation Maison Mory ( <i>complément enveloppe</i> )	100 000 €

### • La voirie pour 1 242 000 Euros, dont 67 000 Euros Part AME (ROB Hors AME : 1 160 000 €) :

▪ Voiries nouvelles ( <i>Rue des Blards</i> )	335 000 €
▪ Réfection de la voirie ( <i>Réfections ponctuelles</i> )	400 000 €
▪ Aménagement Urbain ( <i>Rue de la Libération (Eglise St Martin à Rue de Coulevreux)</i> )	272 000 €
▪ Eclairage Public ( <i>Enveloppe affaiblisseurs de puissance, luminaires...</i> )	60 000 €
▪ Défense Incendie ( <i>Enveloppe citerne, P.I.</i> )	30 000 €
▪ Vidéo Protection ( <i>Divers bâtiments dont Tanneries, Pailleterie, Petite Enfance...</i> )	95 000 €
▪ Travaux divers ( <i>Passerelles Parc Pailleterie, PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie/Espaces Publics), ...</i> )	50 000 €

### • Les travaux en régie pour 100 000 Euros (ROB : 100 000 €) :

▪ Bâtiments Scolaires ( <i>Rangements salle de motricité/préau..., Sonnerie EPS, Piste de saut, ...</i> )	18 000 €
▪ Bâtiments Sportifs ( <i>Poubelles fixes Gymn./Tennis, Rondins Boulodrome, Accueil Piscine ...</i> )	26 000 €
▪ Bâtiments Culturels ( <i>Porte coupe feu/Office EJV, Peinture salles Pailleterie, Menuiseries ext. Taraud...</i> )	18 800 €
▪ Divers ( <i>Plantations Voirie/Petite Enfance, Garage vélos Maison Colin, Sécurisation circulation ST,...</i> )	37 200 €

### • L'acquisition de matériel pour 237 700 Euros (ROB : 200 000 €) :

▪ Education/Enfance ( <i>Bâche bac sable-Cabane bois-Mobilier pour classes-15000€ 1<sup>er</sup> équipmt cantine,...</i> )	28 550 €
▪ Sports/Jeunesse ( <i>1<sup>er</sup> Equipement, Autolaveuse, Balayeuse, Taille haie, Bancs, Caillebotis, tennis de table...</i> )	33 450 €
▪ Matériel et logiciel informatique ( <i>Divers dont 104 000 € pour les écoles (Tablettes/PC/VPI)...</i> )	123 500 €
▪ Équipements divers ( <i>Armoires, Comptoir d'accueil, 1<sup>er</sup> Equipement bureaux, poteaux de guidage...</i> )	25 250 €
▪ STAT/Divers ( <i>Véhicule, Grue, Enrouleur, Tondeuse, Débroussaillouse, Vidéoprojecteur, Flûte à bec...</i> )	26 950 €

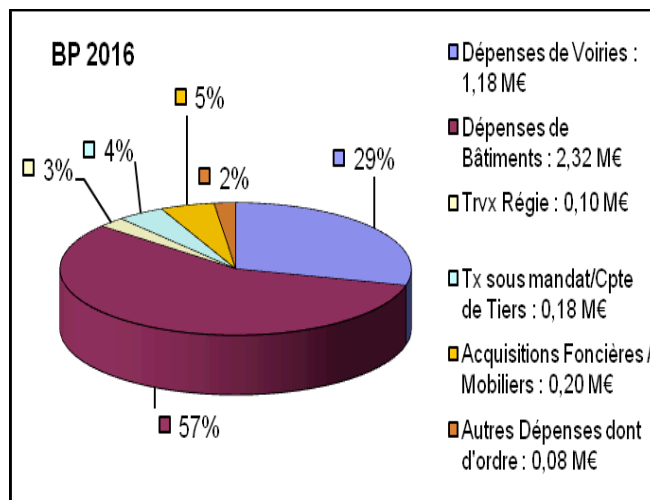
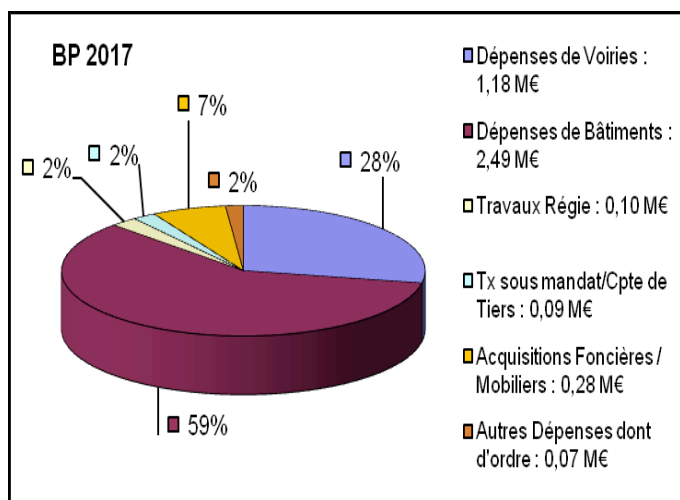
### • Les acquisitions de terrains pour 39 000 Euros (ROB : 40 000 €) :

▪ Enveloppe pour acquisitions foncières ( <i>Terrain de voirie Rues de Mormant et Tuilerie</i> )	24 000 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières ( <i>Terrains nus Bois pr Pailleterie, Plans d'eau Vallée</i> )	15 000 €

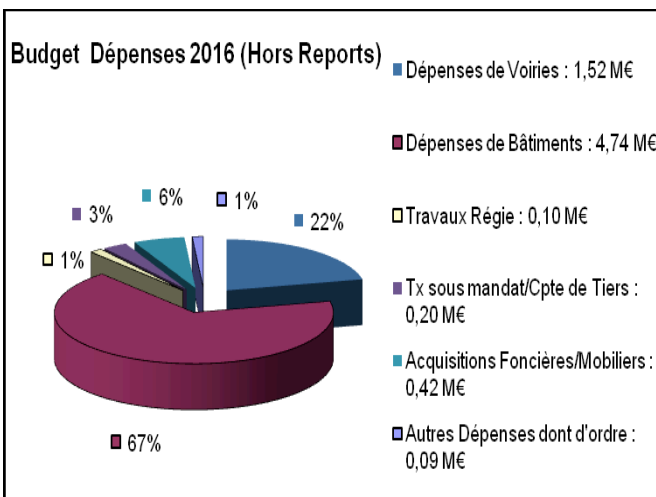
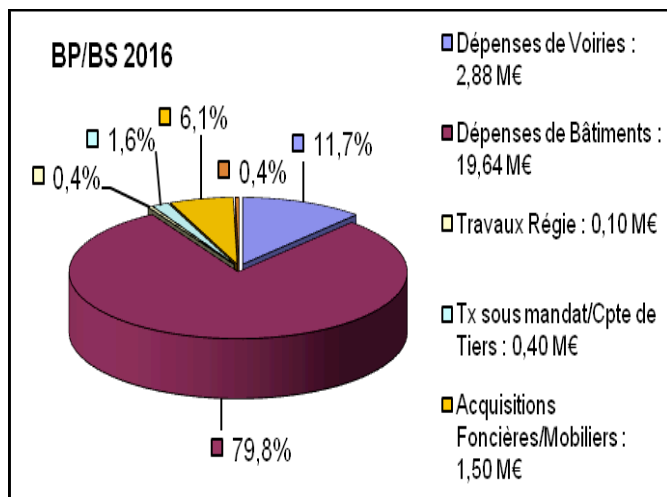
**Les autres dépenses de la section d'investissement** comprennent principalement les travaux pour compte de tiers réalisés par la Ville dans le cadre d'une procédure d'urgence (20 000 €), le reversement d'une quote-part de Taxe d'Aménagement à l'AME (1 000 €) ainsi que des opérations d'ordre patrimoniales (35 300 €).

Concernant l'« avance de trésorerie » de la CAF (*Construction Petite Enfance*), elle donne lieu à un remboursement annuel (*Taux zéro*) de 25 000 €uros, pour la deuxième année consécutive, conformément au tableau ci-dessous :

Remboursement Avance	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Maison de la Petite Enfance	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	8 000	208 000



Pour mémoire,



Pour mémoire, rappel ROB 2017 pour les investissements :

Enveloppe d'équipement	BP 2015	BP/BS 2015	BP 2016	BP/BS 2016	Prévisionnel 2017
Recettes hors excédents (FCTVA, TA, Subventions, Prélèvement)	4,56 M€	4,87 M€	3,13 M€	3,86 M€	3,44 M€
Dépenses d'équipement (hors opérations sous mandat et reports)	5,27 M€	7,86 M€	3,80 M€	6,78 M€	4,00 M€

## Conclusion :

**Ce projet de Budget Primitif 2017 répond aux objectifs présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.**

**Pour limiter la réduction importante des capacités financières résultant principalement de l'effet de ciseau créé par la diminution drastique des dotations de l'Etat et des autres Collectivités, la Ville d'Amilly a mis en œuvre depuis plus de trois ans un plan de rationalisation des dépenses suivi d'une gestion vigilante, permettant de maîtriser la progression de certaines charges et ainsi de dégager de nouvelles économies.**

**Le Budget Primitif 2017 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents.**

**Il convient de rappeler que la Ville d'Amilly est désendettée et qu'elle finance sur ses fonds propres ses investissements. Les deux avances sur travaux à taux zéros accordées par la CAF (*Centre de Loisirs, Petite Enfance*) en lien avec l'attribution des subventions consécutives ne pénalisent pas les finances de la Ville. Cette situation, dans un paysage extrêmement contraint, lui permet d'engager un niveau d'investissement enviable par d'autres Collectivités. Toutefois, la Ville doit rester vigilante sur les moyens à prévoir pour les investissements futurs.**

**En finalité, par cette gestion vigilante, les Elus de la Ville d'Amilly pourront vraisemblablement respecter leurs engagements électoraux, et répondre aux attentes des Amilloises et des Amillois en offrant des services et des activités appropriées et de qualité, tout en pratiquant la fiscalité la moins pénalisante des trois villes les plus importantes de l'Agglomération Montargoise.**

**Le Conseil Municipal est invité à se PRONONCER sur ce projet de Budget Primitif 2017 de la Ville.**

*Avis favorable des membres de la Commission des Finances en date du 29 novembre 2016*